

## Monsieur Henri ROLLET

Henri ROLLET fut le premier, en France, à proclamer que la juridiction des mineurs et le juge qui la prend en charge doivent être spécialisés.

Henri Félix ROLLET, fils du Général de Division, Charles Edmond Rollet et de Aline Julie Caroline ROLLET est né le **13 février 1860**, à Soissons (Aisne).

De **1885 à 1930**, Henri ROLLET a participé à la plupart des **actes législatifs et sociaux** élaborés et accomplis en faveur de l'enfance en France et dans le monde.

De **1882 à 1914**, il fut **avocat à la Cour d'Appel de Paris**.

Nous devons à Henri ROLLET la **loi du 24 juillet 1889** qui permet de séparer l'enfant de ses parents, s'ils sont reconnus « indignes ». **Henri ROLLET** s'élève avec force, dans un ouvrage qu'il écrivit en **1892**, **contre la théorie du criminel-né**. (théorie de LOMBROSO).

Le **21 décembre 1891**, à l'âge de 31 ans, Henri ROLLET épouse Marie Renée JANET (âgée de 20 ans). Elle donnera 2 enfants à Henri ROLLET, Jean, né en **1893** et Germaine née en **1895**. Germaine décèdera à l'âge de 3,5 ans. Jean décèdera à l'âge de 8 ans, atteints par la tuberculose.

Loi du **19 avril 1898**, Henri ROLLET, ainsi que le sénateur BERENGER travaillent sur la protection de l'Enfance en danger.

**1906**, le 4 août, **décède** Aline Julie Caroline, **mère d'Henri ROLLET**.

**1907** : Henri Rollet, avocat puis magistrat, est l'une des grandes figures qui font évoluer, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la justice des mineurs. **Henri ROLLET est l'un des inspireurs de la loi du 22 juillet 1912 qui fixe l'âge de la responsabilité pénale à treize ans**.

**1909, prise en charge de 3 frères à l'Assistance Publique** : En 1909, ces trois frères ont respectivement 7, 5 et 3 ans. Ces 3 enfants seront de brillants universitaires.

**1913**, le 30 octobre, **décède** Charles Edmond Félix ROLLET, Général, **père d'Henri ROLLET**.

**1914**, Henri ROLLET fonde l'association qui porte aujourd'hui son nom et qui se dénommait alors « **La Tutélaire** ».

Le **5 mars 1914**, il devient **juge au Tribunal pour Enfants de la Seine**, nouvellement créé. (Il restera à ce poste 15 ans).

**1916** : Henri ROLLET vend le Domaine de Monsalut à Jean DUPUY, beau-frère de Julien DUCOURT. Il consacrera toute sa fortune à ses œuvres au profit de l'enfance en difficulté.

Le **13 septembre 1918** décède sa première épouse, **Marie Renée** (dans sa 47<sup>ème</sup> année), emportée par la tuberculose.

Le **14 juin 1919**, Henri ROLLET se remaria avec Fanny TUPIN, sans profession. Ils n'auront pas d'enfants.

**1923**, l'Association « La Tutélaire » fait l'acquisition d'une propriété de 2 hectares à Issy-les-Moulineaux (92), au 20 rue Jules Guesde.

**1923** Ouverture de « *l'Ecole de Service Social* » (rue du Pot de Fer à Paris) destinée à la formation d'Assistantes sociales attachées au Tribunal pour enfants.

**29 mai 1926**, à l'occasion de la clôture de la 5<sup>ème</sup> session de l'Association Internationale de Protection de l'Enfance dont il est alors Président, il est reçu en **audience privée**, par le **Pape Pie XI**.

**1930** – 1<sup>er</sup> congrès, à Bruxelles, de l'**Association Internationale pour la Protection de l'Enfance**. Absence de Monsieur Henri ROLLET qui fut proclamé « **Président d'Honneur** ».

**1930** – Henri ROLLET **abandonne ses responsabilités internationales** pour des raisons de santé. Il est âgé de 70 ans.

**1933** – Henri ROLLET reprend sa robe d'**avocat**.

**1933** - L'accident de Monsieur Henri ROLLET. Il ne se remettra jamais tout à fait de cet accident. Il a 73 ans.

Le **27 décembre 1934**, à l'aube, **Monsieur Henri ROLLET mourut**, très certainement d'un cancer du foie qui se généralisa.

---

**Chevalier de la Légion d'Honneur (1901)**

**Médaille d'Or des Etats-Unis (1923)**

**Commandeur de l'Ordre de Léopold II de Belgique (1927)**

**Vice Président de la Section de l'Enfance du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique**

Il fonda en **1921** « **l'Association internationale de la protection de l'enfance** » dont il fut président durant plusieurs années.

**Assesseur au Comité de Protection de l'Enfance de la Société des Nations.**

## Henri ROLLET, Ami des enfants...

Un jour, Henri ROLLET reçut une lettre de l'Amérique dont l'adresse était ainsi libellée :

Mr. Henri ROLLET

Esq. Children's Friend

FRANCE

Ni rue. Ni ville... Pourtant la lettre arriva sans retard

---

Première plaidoirie du jeune avocat Henri ROLLET, évoquée par Alexis DANAN, brillant journaliste d'un grand quotidien, reçu en 1929, au Palais de Justice par un magistrat de près de 70 ans, au renom international

*« Dans la première cause qu'on braille d'office à Maître ROLLET, que voulez-vous que soit son client ? Son client, c'est un enfant. Exactement, c'est une petite fille, hâve et triste comme le malheur, et qu'on a trouvée dans la rue, qui se prostituait. Cette gamine entre deux gendarmes, c'est un spectacle dont jamais il ne délivrera sa mémoire. »*

- *Maître, dit le Président, vous avez la parole...*

- *Sur quoi veut-on que je plaide ? proteste le jeune avocat : le dossier est vide. Cette enfant, qui est-elle ? D'où vient-elle ? A la suite de quelles circonstances s'est-elle dégradée ? Ni vous, ni moi n'en savons rien, Messieurs.*

*Le Président, paternel, à tant d'inexpérience sourit :*

- *C'est la procédure ordinaire du flagrant délit, Maître ! Puisque les faits sont patents... Son sourire ajoute : « Vous ne voudriez pas que pour un si petit gibier, la justice se mît en frais de paperasses ! »*

*Maître ROLLET ne veut rien entendre. On ne peut pas, prétend-il, juger sainement des faits de cet ordre, si l'on en ignore les causes sociales. Il sollicite le renvoi de l'affaire à huitaine et l'obtient, simplement parce que c'est l'usage que le tribunal se montre accommodant quand un avocat tout frais investi fait ses premières armes devant lui.*

*Huit jours plus tard, le défenseur déploie à la barre un dossier complet. Il s'est chargé de l'enquête lui-même. Et il apporte la preuve que sa cliente hélait le passant au coin des rues sur les ordres de sa mère. Les soirs où les gains paraissaient à la mégère trop légers, l'enfant était battue jusqu'au sang.*

*Le jeune avocat ferme son dossier.*

- *Maintenant, Messieurs, dit-il, si vous décidez d'envoyer ma cliente en prison, vous le ferez en connaissance de cause... »*

*Les actions que mènera Henri ROLLET, pendant plus de 50 ans d'efforts et de luttes, sous les formes les plus diverses, ne seront que le développement logique et déterminé de cette première prise de position.*

Extraits de « Monsieur ROLLET : le dernier des philanthropes » de Paul BERTRAND – Publications du Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI) 2, rue Auguste-Comte – BP 47 – 92173 VANVES CEDEX – ISBN 2.902.402.91.9 – ISSN 0223.4696. CPPAP 60.110. Diffusion Presse Universitaire de France (PUF) – 14, avenue du Bois-de-l'Epine – BP 90 – 91003 EVRY CEDEX. Dépôt légal : Octobre 1986